



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN  
à Monsieur David CLARINVAL, Ministre des Indépendants,  
concernant le sort des salles de fitness  
- déposée février 2021 -**

Monsieur le Ministre,

Les mesures sanitaires sont en place depuis de nombreux mois au détriment de nombreuses entreprises telles que les salles de fitness. Fermées depuis longtemps, de nombreux clients se sont déjà désabonnés, le tas de factures à payer continue à s'agrandir et les perspectives de réouverture sont néants. Des alternatives pour engendrer de revenus sont d'ailleurs quasi impossibles. Dans ma région, plusieurs salles de fitness s'apprêtent à mettre la clé sous le paillason - faute de soutien financier.

Avant la pandémie, les salles de fitness avaient le vent en poupe. De nombreux belges se motivaient à pratiquer du sport dans les nombreuses salles disponibles dans notre pays. Si rien ne change très prochainement, je crains cependant des faillites en cascade dans ce secteur. Et on aura deux perdants à déplorer : d'un côté la santé physique et morale de nos concitoyens qui avaient l'habitude d'y pratiquer du sport et de l'autre côté les propriétaires de salles.

Monsieur le Ministre, mes questions sont donc les suivantes :

- Êtes-vous conscient de leur situation ?
- Étant donné que les chiffres de contamination se sont stabilisés, ne serait-il pas possible de pousser le Comité de concertation à la réouverture des salles de fitness dans le respect des mesures sanitaires ?
- Dans la négative, des aides financières peuvent-elles être envisagées pour ce secteur ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

## Réponse du ministre :

Madame Jadin,

Je vous remercie pour votre question qui permet de mettre en lumière la situation d'un secteur dont on a peut-être pas encore assez parlé, celui des salles de sport privées, que ce soit pour la pratique du fitness seul ou en cours collectif ou encore pour la pratique de disciplines telles que le yoga ou le cross-fit.

J'ai organisé, avec la Ministre du Sport en Communauté Wallonie-Bruxelles, Madame Glatiny, le 1<sup>er</sup> mars dernier, une rencontre avec la fédération du secteur agréée au Conseil supérieur des Indépendants et PME, *Fitness.be*, et d'autres acteurs privés.

Les ministres du sport des communautés sont les Ministres compétents pour valider les protocoles qui s'appliqueront également aux infrastructures privées lorsque la reprise aura lieu. Un bon travail a été réalisé en collaboration avec le Commissariat Corona.

Le protocole sera adapté en fonction des décisions qui seront prises par le Comité de concertation quant aux conditions des pratiques *indoor et outdoor*. Dès le 15 mars, des groupes de 8 personnes pourront être constitués en *outdoor*, ils passeront à 10 au 1<sup>er</sup> avril. Pour la pratique *indoor*, il s'agira de préciser quand, combien de personnes par m<sup>2</sup>, à quelles conditions précises de ventilation, quand le masque doit-il être porté par les clients sportifs.

J'ai bien été sensibilisé à la situation économique du secteur. Il s'agit d'infrastructures souvent de grande taille qui ont impliqué de gros investissements. Pour les starters, c'est très difficile alors que les autres font le gros dos et soulignent le déficit d'aide.

Le 26 février dernier, le Conseil des ministres a annoncé qu'il prolongeait et complétait les mesures d'aide pour les secteurs impactés par les mesures sanitaires jusqu'à la fin du mois de juin, ce qui se traduit par un apport supplémentaire total de deux milliards d'euros. Il s'agit notamment de prolonger le report de paiement, d'harmoniser le chômage temporaire et de continuer d'octroyer le nouveau double droit passerelle aux indépendants qui sont contraints d'interrompre leur activité.

A cela s'ajoutent :

- La prolongation des moratoires sur les crédits en 2021 : engagements supplémentaires du secteur bancaire pour aider les entreprises - la période de report de paiement pour les crédits aux entreprises est portée au 30 juin 2021;
- pour toutes les entreprises saines, qui ont déjà épuisé leur moratoire de 9 mois, le secteur s'engage à dégager des solutions individuelles sur mesure ;
- Exonération fiscale des aides régionales et locales ;

- Réactivation du « tax shelter » PME (jusqu'au 08/2021)
- la création d'un Fonds de transformation de 750 millions d'euros pour d'une part renforcer la solvabilité de nos entreprises, et d'autres part, leur permettre de réaliser les transformations nécessaires à l'avenir de notre pays ;
- Délais de report pour les primes d'assurances pour une période courant jusqu'au 30 juin 2021;
- Réduction des impôts pour les loyers annulés Les propriétaires sont encouragés fiscalement à annuler en tout ou en partie le loyer, pour les mois de mars à mai, des bâtiments qu'ils louent dans les secteurs qui ont dû fermer. Le montant du loyer annulé pourra être pris en compte à hauteur de 30 % pour une réduction d'impôts ;
- Suppression régimes des avances 2021 : afin d'octroyer aux entreprises suffisamment de marge de manœuvre en termes de liquidités en 2021, les avances de décembre pour le précompte professionnel et la TVA seront imputés sur l'exercice suivant (01/2022).

Le secteur est demandeur pour bénéficier d'un fond de soutien pour convertir les abonnements souscrits hors fermeture en *vouchers* garantis par l'Etat afin de les soutenir au moment de la reprise car ils craignent de devoir prester les abonnements suspendus, sans rentrée d'argent alors que les frais de personnel eux devront être assumés.

Compte tenu de la thématique qui touche aux droits des consommateurs je les ai orientés vers le Ministre Pierre-Yves Dermagne et la Secrétaire d'Etat Eva De Bleeker.

Je vous rappelle que pour ce qui est des primes de soutien, ce sont les régions qui sont compétentes.